



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Brayre  
et de l'Anille

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260419-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

### Délibération N°20260419

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

	<u>Étaient Présents :</u>
Date de convocation 17 avril 2026	<b>Mmes</b> BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
Date d'affichage 17 avril 2026	<b>MM.</b> BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, <b>membres titulaires</b> , Mme PASQUIER Vanessa, <b>MM.</b> HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, <b>membres suppléants</b> .
Nombre de conseillers En exercice 41	
Présents 38	
Votants 41	

#### Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale  
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa  
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
**Représentant de la commune de Cogners**, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'ASSOCIATION MUSIQUES MAGIQUES  
ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

Vu la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille ;

Vu les statuts de l'association Musiques Magiques

**La Présidente expose** que le conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses délégués au Conseil d'administration de l'association Musiques Magiques.

Elle rappelle que la CCVBA est propriétaire du musée de la Musique Mécanique à Dollon, elle précise également que la gestion du musée a été confiée à l'association Musiques Magiques par des conventions

de fonctionnement et de gestion. La CCVBA est représentée par 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions que les titulaires.

Elle rappelle ensuite que conformément aux statuts de l'Association, l'organe délibérant doit désigner au sein de ses membres, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, au Conseil d'Administration de l'association au titre du collège des membres de droit.

La présidente rappelle enfin que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret aux nominations des délégués.

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret,
- **ELIT à main levée** les représentants de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au sein du conseil d'administration de l'association Musiques Magiques :

LEDIEU Christophe	Titulaire
CARON Michel	Titulaire
LELONG Françoise	Suppléant
DOLEUX Evelyne	Suppléant

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,


BRANJONNEAU Thierry



Saint Calais, le 28 avril 2026

La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS